

Le Président

29 AVR. 2019

Réf. : PACT/DPPE n°19-189 / SEPPE n°19-44

Nanterre, le 16 AVR. 2019

Monsieur,

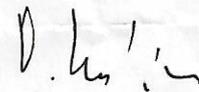
Vous m'avez transmis pour information un manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains de la couronne parisienne. Je tenais à vous en remercier et je partage bien évidemment l'idée force, celle de préserver la qualité paysagère de notre cadre de vie, dans un espace qui se densifie.

Comme vous le mentionnez, la petite couronne est le territoire le plus dense d'Europe et il convient donc de porter une attention particulière aux aménagements contemporains et leurs conséquences.

Dans le cadre de ses compétences, le Département des Hauts-de-Seine contribue largement à l'aménagement durable de son territoire, à travers la construction d'équipements emblématiques, tel que la Seine musicale sur l'île Seguin à Boulogne-Billancourt, à travers la création de lignes de tramway, la rénovation des routes départementales, l'aménagement des berges de la Seine, la construction de collèges, la gestion de 630 hectares de parcs, jardins et promenades et de 30 000 arbres d'alignement sur la voirie.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines, avec qui il est désormais étroitement lié, œuvrent pour un territoire vivant, attractif, fier de son histoire, de sa culture et affichant des paysages préservés, mêlant bâti et nature.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Devedjian

Nous rendre visite  
Hôtel du Département  
57 rue des Longues Raies  
92000 Nanterre